

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTO-NOVO, 1^e 27 NOVEMBRE 1961.-

/// DECRET N° 61- 370 /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 20 Décembre 1960 portant
formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB. du 15 Avril 1961 fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;

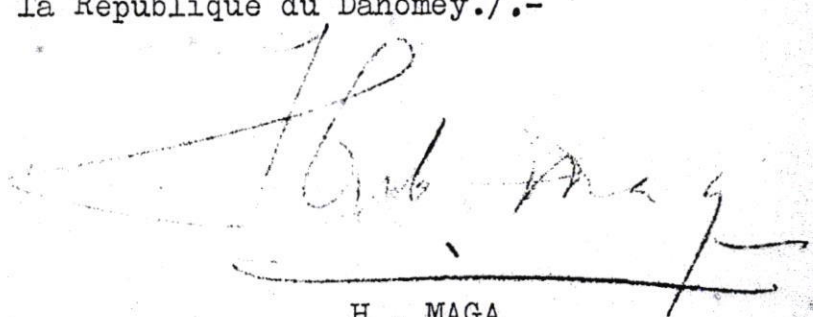
D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.- Me. Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation est chargé de l'intérim du Mi-
nistre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommuni-
cations pendant l'absence de Mr. Victorien GBAGUIDI.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.C.N.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1


H . MAGA